

1 - « ...servir de toute votre âme... »

Le 4 janvier 1941, un arrêté du « secrétaire général de la famille et de la santé » nommait les 8 membres du premier Conseil de l'Ordre des médecins du Loir-et-Cher. Le dernier bureau du Syndicat médical avait, le 28 octobre 1940, établi une liste de 24 médecins « susceptibles d'être désignés comme membres du Conseil départemental de l'Ordre ».

Le Conseil Supérieur retint 6 noms et en ajouta 2 qui n'avaient pas été proposés : les Drs Luzuy de Blois et Triau, de Vendôme, puis, le 13 juin 1941, un troisième, le Dr Chevallier, chirurgien à Vendôme. Les critères de sélection du bureau syndical n'apparaissent nulle part, même si l'on remarque qu'aucun des médecins proposés n'était alors connu comme plus ou moins proche de la gauche, même modérée –entendons radicale-socialiste –politiquement dominante avant-guerre dans le Loir-et-Cher. Mais notons tout de même que la liste soumise représentait 1 médecin sur 4 et que l'omission des Drs Luzuy, Triau et Chevallier ne pouvait alors être tout à fait fortuite.

Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins, pour le Département de Loir et Cher.

Par un arrêté de M. le Secrétaire Général de la Famille et de la Santé en date du 4 Janvier 1941, et sur la proposition du Conseil Supérieur de l'Ordre des Médecins, sont nommés membres du Conseil de l'Ordre du Département de Loir et Cher les Docteurs

Montagne, président (Coudray)
 Andry (Maison en Cosson)
 Laurent (Romorantin)
 Le Franc (Blois)
 Luzuy, chirurgien, Blois, succ. int.
 Triau, Vendôme, succ. int.
 Filloux, Chartres
 Jaurand, Montargis

L'assemblée générale du Syndicat des médecins de novembre 1936 permet de saisir au moins une raison de l'absence du premier : une passe d'armes l'opposa alors au Dr Gamard, secrétaire-adjoint, à propos, justement, d'un projet d'Ordre des médecins qu'il combattait quand Gamard, délégué du Loir-et-Cher à l'Assemblée générale de la Confédération, le soutenait¹. Chirurgien déjà réputé, créateur d'une des trois cliniques blésoises, Maurice Luzuy ajoutait au prestige de sa profession la notoriété un peu sulfureuse acquise par son militantisme politique dans les rangs des Croix de Feu au cours des années 30 : dans un département rural acquis à une gauche modérée², Camelots du Roi et autres militants d'extrême-droite ne passaient pas inaperçus³... Si les Drs Montagne et Gamard restèrent président et secrétaire, Maurice Luzuy semble avoir imposé d'emblée une personnalité dont la préfecture, dans une note confidentielle⁴,

¹ - Il s'agit d'un « projet Pomaret », soutenu par le Président de la Confédération Syndicale des médecins de France, le professeur Cibré –et que le Parlement ne votera pas. Luzuy et un autre médecin proche de la droite extrême, le Dr Jammes, y étaient opposés.

² - Les 4 députés élus en 1936 appartiennent à des courants de gauche (2 SFIO, 1 radical-socialiste, 1 « républicain socialiste » (dissident anti-communiste de la SFIO))

³ - Il ne semble pas avoir poursuivi son action militante après la dissolution des Croix de Feu. Son nom ne figure d'ailleurs pas dans la liste des personnalités membres du Progrès Social Français, groupement ayant succédé sous Vichy au Parti Social Français constitué par le colonel De La Roque après la dissolution des Croix de Feu et à qui les Renseignements Généraux prêtaient 11 000 adhérents en Loir-et-Cher sans indiquer la source d'un tel (considérable) nombre – ADLC - 1375 W 23)

⁴ - ADLC - 1375 W 20

assurait qu'elle était la plus influente du Conseil. Il en devint d'ailleurs très vite secrétaire-adjoint puis, dès le 15 juin 1941, secrétaire administratif, et son nom apparaît fréquemment quand il s'agit d'étudier un dossier ou de rapporter une mesure. Quant au Dr Chevallier, ses démêlés à venir nous éclaireront peut-être sur les causes de son éviction primitive.

Effondrement militaire, occupation du territoire, État asservi aux vainqueurs, Nation disloquée, guerre civile : la séquence 1940-44 est unique dans notre histoire moderne et contemporaine. Quel que soit leur camp, les responsables politiques y ont d'ailleurs voulu voir une rupture avec l'ordre institutionnel précédent. Bénéfique, pour les adversaires de la République qui crurent pouvoir mettre en œuvre une « *révolution nationale* », et en scène un « *ordre nouveau* », dans un pays occupé, malgré la présence allemande –à moins que ce soit grâce à elle. Désastreuse mais fatale pour les Français libres et les Résistants de l'intérieur, guère moins sévères pour le régime vaincu, et décidés à une autre révolution, politique et sociale, mais seulement une fois le pays libéré –ce qu'ils formaliseront d'ailleurs après la Libération dans le programme du Conseil National de la Résistance (CNR).

Les déclarations des responsables en vue ne manquèrent pas qui insistaient sur la condamnation d'un « avant » et la nécessité d'un « après ». Côté « *ordre nouveau* », le Dr Montagne, nommé à la tête du nouvel Ordre, fustigea « *notre inconstance dans l'effort et notre manque de discipline* » qui avaient fait perdre à la France « *la place qui lui rev[enait] dans le monde* » et promit un « *effort de redressement* »⁵. Deux des figures de la gauche locale d'alors, le Maire SFIO de Blois, Maurice Olivier, et l'avocat radical-socialiste Hubert Fillay, bâtonnier de l'Ordre, ne disaient rien d'autre : l'un et l'autre, dans la sidération de la défaite en 1940, condamnaient, le second, « *le temps [...] où l'on prenait un discours pour des actes* », et le premier, les « *discussions vaines et dilatoires d'antan* » auxquelles il appelait à « *substitue[r un] esprit réalisateur* »⁶. La Libération venue, ce fut au tour des nouvelles autorités de marquer leur volonté de rupture ; dans un courrier du 10 septembre 1944 à l'Inspecteur d'Académie de Blois qui s'inquiétait de sanctions prises contre des enseignants hors des « *formes réglementaires* », Louis Keller, Préfet de la Libération, répondit, assez sèchement, que les « *atermoïements du passé ne seront plus de mise à l'avenir* »⁷.

En deçà des courants pétainistes et de la minorité résistante, comment la société profonde a-t-elle perçu et vécu la situation ? Nous avons déjà brièvement observé sur ce site ce qu'un registre de délibérations municipales pouvait nous apprendre de la façon dont des élus locaux appréhendaient la période. Ceux dont il est question, à Cellettes, près de Blois, ressemblaient à la plupart des conseillers municipaux du Loir-et-Cher rural d'alors : pour la plupart âgés, ils poursuivirent leur tâche municipale sans donner l'impression de se mouvoir dans le provisoire et l'exception. Si les circonstances imposèrent évidemment une approche spécifique, pour le reste, la plupart des communes furent gérées sans bruit, conformément aux directives préfectorales, n'importe l'origine du Préfet⁸. A la sortie de l'occupation, le Maire, vieux radical-socialiste, tout en célébrant la défaite de l'« *infâme occupant* » et « *l'héroïsme* » de la jeunesse résistante, parlait d'un « *nouveau gouvernement* » pour désigner les pouvoirs issus de la Résistance et de la Libération, comme si le passage de Vichy au Gouvernement Provisoire de la République Française était un simple remaniement. Autant dire qu'il n'avait pas vécu les quatre années uniquement comme une parenthèse honteuse à effacer.

⁵ -Discours prononcé lors de la première prestation de serment des médecins, le 20 juillet 1941 (« La Dépêche du Centre », numéro du 22 juillet 1941 (ADLC – Per 100)

⁶ -*La Dépêche du Centre*, 7 et 11 août 1940 – ADLC – PER 100

⁷ -Dans ADLC – 1375 W 137

⁸ -Voir sur ce site www.histoire-41.fr/pages/48.html : une cinquantaine de communes (sur moins de 300) perdirent tout de même leur municipalité élue en 1935, par dissolution autoritaire ou par démission du maire.

Les deux textes n'ont bien sûr rien de commun, cependant le sentiment de gestion ordinaire du présent, de gestion normale dans une époque qui ne l'était pas, ressort également de la lecture des comptes-rendus de réunions du Conseil de l'Ordre des médecins de Loir-et-Cher. Le même cahier qui servait aux procès-verbaux des réunions syndicales fut conservé pour ceux du nouvel organisme lorsque le Syndicat des médecins de Loir-et-Cher fut dissous par la loi du 7 octobre 40 –dissolution dont les responsables syndicaux prirent acte sans autre commentaire lors de leur réunion du 28 octobre 1940⁹. Ici au moins, aucun sentiment de rupture n'était exprimé, la continuité étant d'autant mieux marquée que deux des principaux responsables syndicaux, les Drs Montagne et Gamard, Président et Secrétaire, conservèrent les mêmes fonctions dans le Conseil nommé le 4 janvier 1941.

Du 26 janvier 1941 au 24 juin 1944, 34 réunions font l'objet d'un compte-rendu plus ou moins détaillé, d'une simple mention de rencontre à des procès-verbaux plus substantiels. L'année 1941 est, de loin, la plus fournie, avec 13 réunions qui occupent la moitié du cahier consacré au Conseil de l'Ordre. Puis les réunions s'espacent quelque peu –9 en 42 et en 43, 3 jusqu'en septembre 44 – et leurs comptes-rendus deviennent plus brefs. Peut-on risquer que l'allant de la première année s'était éteint au fil de l'évolution de la situation ? Que, les ambitieux objectifs de défense du corps atteints, place était faite à la gestion plus terne du quotidien ? Peut-être mieux informés que la plus grande partie de la population, ces notables étaient à même de constater la montée du discrédit qui frappait Vichy et, du coup, leur enthousiasme premier se serait peut-être émoussé.

L'absence d'un secrétariat permanent jusqu'en octobre 1942¹⁰ contraignit l'un des médecins membre du conseil –le Dr Gamard, secrétaire– à écrire lui-même les comptes-rendus, ce qu'il fit, semble-t-il, au fil des réunions lorsque celles-ci n'avaient pas de questions délicates à leur ordre du jour –et il faut entendre « délicates » comme susceptibles d'avoir un retentissement public et de nécessiter une forme qui les rendrait irréprochables sur le plan juridique, ce qui fut le cas dans les procédures disciplinaires. Hors ces dernières, la qualité de la rédaction est loin d'atteindre celle que laissent apparaître les extraits de comptes-rendus de séances du Conseil de l'ordre de la Seine reproduits par Henri Nahum¹¹.

Les ordres du jour ne sont pas nettement indiqués et les informations se succèdent, souvent sans précisions sur leur contenu comme le montre l'exemple ci-dessous, pris dans le compte-rendu de la séance du 14 décembre 1941. Volonté du rédacteur d'aller à l'essentiel ou réelle absence de divergences, aucun débat n'apparaît, sauf en une ou deux circonstances qui tiennent d'ailleurs beaucoup de l'affrontement de personnes. Dès lors, cette brièveté et ce côté souvent elliptique de la relation permettent-ils d'appréhender convenablement l'action des médecins responsables ordinaires loir-et-chériens des années d'occupation, sans même parler de leur état d'esprit ? L'absence d'explicite rend parfois délicate la recherche d'implicite ! Heureusement, les points qui font l'objet de développements plus importants –procès-verbaux de procédures disciplinaires, médecins réputés étrangers, exigence d'indépendance, rapports avec les Caisses d'assurances sociales –éclairent suffisamment leurs convictions corporatistes et leur proximité avec le régime, au moins avant 1944.

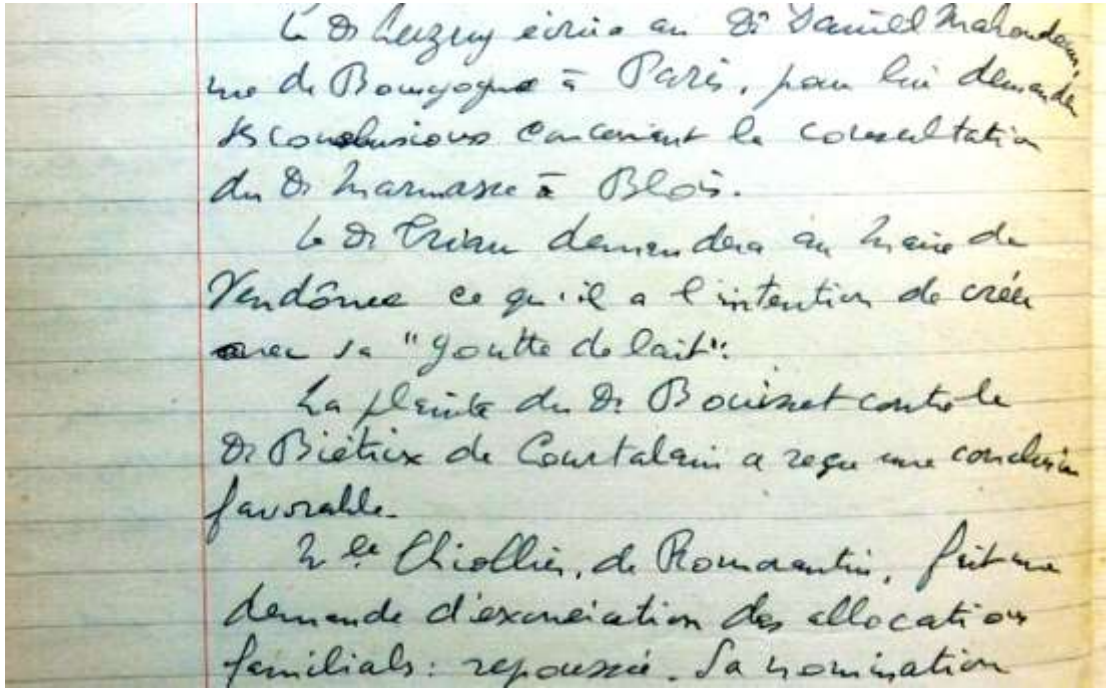
Choisis par le pouvoir pour gérer leur propre corps, les membres du premier Conseil ne se déroberent pas plus que les « syndics » des autres corporations créées par Vichy et que la plus grande partie des élus municipaux maintenus ou nommés. Eux aussi appliquèrent au mieux les lois et circulaires, travaillèrent en bonne intelligence avec le Préfet et ses services, servirent en fin

⁹ -L'instance syndicale a donné lieu à 20 réunions (Bureaux ou Assemblées Générales) entre le 15 novembre 1936 et le 28 octobre 1940.

¹⁰ -La fonction est exercée d'octobre 1942 à juin 1943 par Mme Joannet au 71 quai du Foix (autre entrée 92 rue du Foix), et à partir de juillet 1943 par Mlle Lecoconnier, 7 rue du Puits-Châtel.

¹¹ -Henri Nahum, *La médecine française et les Juifs* (L'Harmattan – 2006). Voir par exemple à la page 148.

de compte dans leur domaine le nouvel État Français, avec les réticences qui convenaient parfois, non contre des mesures à appliquer, mais contre ce qu'ils percevaient comme une « étatisation » de leur corporation¹². Ensuite élus, au printemps 1943, par l'ensemble de leurs confrères, ils tinrent séance jusqu'au terme du régime.



Extrait du compte-rendu de la séance du Conseil de l'Ordre du 14 décembre 1941

La dernière véritable réunion, le 24 juin 1944, fut certes largement consacrée aux préoccupations du moment – permis de circuler, organisation de tours de garde le samedi, le dimanche et la nuit, dispositions en prévision d'une rupture des communications, etc... Les membres du Conseil n'étaient donc pas du tout inconscients de la situation et convinrent d'ailleurs de « remettre à une époque plus calme l'arbitrage des différends entre médecins et l'étude des nouvelles conventions avec les caisses d'assurances sociales » mais le quotidien continuait d'imposer ses banales exigences. Près de trois semaines après le débarquement allié, alors que les Allemands reculaient partout, que l'administration de Vichy s'évaporait, il subsista à l'ordre du jour des points aussi importants que l'exonération de cotisation patronale pour les Allocations familiales, à propos de laquelle « un conseil juridique » serait demandé « au conseil national », ou l'abus de feuilles de soin à une patiente assistée par un praticien de Montoire ...

Pour la constater localement, les responsables ordinaires ne pouvaient ignorer la déliquescence du pouvoir de Vichy : le Préfet, René Aucourt, avait quitté Blois au début du mois, ainsi que le Secrétaire Général, ni l'un ni l'autre n'étant remplacés – ce fut le sous-préfet de Vendôme qui fit fonction – des cadres préfectoraux étaient entrés en clandestinité, et les Allemands avaient arrêté le Commissaire des Renseignements Généraux ainsi que les maires de Blois et Vendôme. Ils devaient connaître l'Ordonnance du Gouvernement Provisoire de la République Française à Alger qui avait, en octobre 1943, annulé la création de leur Ordre des médecins de 1940¹³ : si ce n'était pas une formule de circonstance, comment concevaient-ils alors

¹² -Le livre indispensable sur l'administration française pendant le régime de Vichy est « Servir l'État français » de Marc-Olivier Baruch (ed. Fayard) –l'ouvrage ne concerne pas les médecins libéraux.

¹³ -La dissolution effective sera opérée le 27 août 44

« une époque plus calme » ? L'organisation corporative, cadeau de Vichy à une médecine libérale attachée à une stricte indépendance, leur avait-elle dissimulé les circonstances qui l'avaient rendue possible ?

Il y avait sans doute une grande satisfaction pour eux de pouvoir enfin gérer leur corps à l'abri de toute pression, à les rendre seuls juges d'éventuelles turpitudes « morales », bref, à se libérer d'une tutelle que leur Syndicat dissous avait toujours farouchement rejetée. Mais au-delà d'une simple soumission à la loi, confortés depuis avril 1943 par les suffrages de leurs confrères, qui accordaient ainsi aux mieux élus le quitus de l'onction démocratique, les membres du Conseil n'affichèrent jamais de doute sur la légitimité de leurs actes. Il leur arriva même de s'en prévaloir auprès des Conseils départementaux voisins pour « *soulig[n]er les résultats obtenus [par eux] sur l'exercice de la médecine par les étrangers* »¹⁴. Plus encore, en juillet 1941, certes à une époque où la victoire allemande pouvait passer pour assurée et où la politique de collaboration de Vichy ne suscitait pas encore de rejet massif, leur président ajoutait l'enthousiasme au devoir, en demandant à ses confrères, réunis pour la prestation du serment, un « *engagement de servir le pays de toute [leurs] forces et de toute [leur] âme* ». Servir le pays, en juillet 1941, ce ne pouvait être que répondre aux appels du Maréchal Pétain à la reconstruction – la « *Révolution* » dans son discours d'octobre 40 – nationale. Y engager « *toute leur âme* », c'était aller bien au-delà de la fonction de l'Ordre des médecins, de la loi qui le créait et d'une obéissance contrainte.

Dans un courrier d'hommage du 10 décembre 1951 au président Montagne, qui vaut aussi sans doute témoignage pro-domo, le Dr Gamard affirmait : « *Je certifie que personne, quelque soit son patriotisme, n'aurait pu se conduire mieux qu'il ne l'a fait dans les mêmes circonstances.* »¹⁵ Outre une belle manifestation de loyauté, qui n'allait pas de soi, compte tenu des appréciations très négatives portées alors par les autorités sur le défunt président de l'Ordre, cette phrase équivalait à une fière affirmation : rien ne peut nous être reproché. Mais, alors que les « *circonstances* » auraient pu pousser à l'attentisme davantage qu'au volontarisme, les comptes-rendus de réunion ne donnent pas l'impression de délibérations forcées, la part nécessaire à consentir à un ordre contraignant, ou à une obéissance légaliste : ils apparaissent comme la libre participation à une entreprise politique partagée.

« C'est dans le cadre de notre profession l'engagement de servir notre pays de toutes vos forces et de toute votre âme, pour lui rendre dans le monde la place qui lui revient et que notre inconstance dans l'effort et notre manque de discipline lui ont fait perdre. Dans notre petite sphère, nous avons commencé de notre mieux l'effort de redressement. Forts de votre appui et de votre bonne volonté nous le continuerons inlassablement et plus efficacement. »

Discours du Dr Montagne

(Dépêche du Centre,
22 juillet 1941)

ADLC – Per 100

¹⁴ -Séance du 2 mars 1941

¹⁵ -ADLC – 1375 W 58